

## Déviations 04/2025

Un aperçu des déviations du **20 janvier 2025** au **26 janvier 2025** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
20/01/2025	LUN	19/19	25/25R	0000-0600	Couche nuageuse à 200 pieds, visibilité 2.200m.
		25/25R	25R/25R	1400-1423	La piste 25L/07R est fermée suite aux travaux.
21/01/2025	MAR	25/25R	19/19	1200-1301	Les pistes 25R/07L et 25L/07R sont fermées suite aux travaux.
			25R/25R	1301-1856	Les pistes 25L/07R et 01/19 sont fermées suite aux travaux.
23/01/2025	JEU	25/25R	19/25R	1350-1539	La piste 25L/07R est fermée suite aux travaux.
			19/25R	1741-2023	Vent en augmentation, dépassent les limites opérationnelles 190° rafales 24kts.
24/01/2025	VEN	25/25R	19/25R	0730-1432	Conditions météorologiques à l'aéroport.
25/01/2025	SAM	25/19,25R	25/25R	1600-2300	Vent 330° 7kts max 10kts.
26/01/2025	DIM	25/19,25R	19/19	1003-1345	La piste 25R/07L est fermée suite aux travaux.
			25L/19,25L	1345-1507	La piste 19 est fermée pour les atterrissages suite aux travaux.
			19/19	1507-1600	La piste 25R est fermée suite aux travaux.
		25/25R	19/19	1600-1810	La piste 25R est fermée suite aux travaux.
			19/25R	1810-2300	Vent 170° 17kts rafales 28kts.



**Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut, en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

**Deze inlichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de luchthaven Brussel-Nationaal.

